



# A. B. S. O. - B. V. O. S.

17/03/2005.

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2005

présents : Ligue VVO (représentée par Roger Aerts)  
Président VVO (Albert Callens)  
Secrétaire VVO (Jos Thys)  
Trésorier VVO (Jacques Grauls)  
Ligue FRSO (représentée par Jean-Noël Debehogne)  
Président FRSO (Jacques Hofmans)  
Secrétaire (représentée par Jacques Hofmans par procuration donnée par Véronique Goire)  
Trésorier (représenté par Eric Hully par procuration donnée par Serge Dery)

### 1 Vérification des pouvoirs des Délégués.

Sont présents ou représentés à l'AG la totalité des membres de l'ASBL A.B.S.O.-B.V.O.S. Ceux-ci constatent que l'Assemblée est valablement constituée.

### 2 Roger Aerts, président national, fait une introduction à l'assemblée générale annuelle. Il relève la nécessité de se parler entre ligues et se réjouit de l'évolution de l'ABSO-BVOS. Il met en avant le travail important réalisé par Luc Derenne, juriste, dans le cadre de la modification des statuts de l'Association. Il évoque des épisodes déjà lointains (historique de l'introduction de la piste d'orientation en Belgique), il constate la diminution du nombre de participants VVO aux courses nationales et attribue ce fait à la modification du calendrier, intervenue il y a quelques années, il déplore le fait que les coureurs élites VVO (juniors et seniors) soient moins aidés financièrement par leur ligue que leurs amis de la FRSO., il se demande si, côté VVO, dans certains esprits, il n'y a pas comme une gêne à participer à des courses régionales organisées par l'autre ligue.

Suite à cette intervention, Eric Hully estime que Roger Aerts a émis des opinions purement personnelles sur des problèmes fictifs ou réels. Afin que cette assemblée, qui a vocation d'être un lien nouveau entre les orienteurs du nord et du sud, ne débute pas de façon négative, le secrétaire général de l'A.B.S.O.-B.V.O.S. se borne à regretter cette intervention. Pas de polémique, donc.

### 3 Une très longue discussion, particulièrement sereine, amicale et constructive, permet aux deux ligues de mieux comprendre le fonctionnement administratif et financier de chacune d'entre elles. Les points forts et les points faibles de l'une et de l'autre sont analysés. Certains points communs sont constatés : les innombrables problèmes d'accès au bois, les exigences des Administrations de tutelle ADEPS et BLOSO, de très importantes restrictions budgétaires ces dernières années. Une constatation toutefois : un changement des mentalités afin de progresser, risque de prendre du temps.

### 4 Composition de l'Assemblée

L'Assemblée se compose de la ligue FRSO, de la ligue VVO, de Madame Véronique Goire, de Messieurs Albert Callens, Serge Dery, Jacques Grauls, Jacques Hofmans, Jos Thys.

### 5 Constitution du Conseil d'Administration.

La ligue FRSO propose Jacques Hofmans et Eric Hully.

La ligue VVO propose Roger Aerts et Luc Heuinckx.

Le Conseil d'Administration se réunit et définit les fonctions comme suit :

Président : Roger Aerts

Secrétaire général : Eric Hully

Vice-président : Luc Heuinckx

Trésorier : Jacques Hofmans

### 6 Rapport des vérificateurs aux comptes.

Noël Nysten et Michel Poulain ont eu le loisir d'effectuer leur travail d'une manière absolument complète. Il ressort de leur rapport que les comptes sont tenus impeccablement. Ils proposent à l'Assemblée de féliciter le Trésorier, d'approuver les comptes et donner décharge au Conseil d'Administration.

**7** Approbation des comptes – Décharge du Conseil d'Administration.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes et donne décharge au Conseil d'Administration.

**8** Approbation du budget 2005.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le projet de budget pour 2005.

**9** Interpellations.

Eric Hully évoque un souhait émis à de multiples reprises par l'ensemble des Elites du nord et du sud, concernant la présence d'un kinésithérapeute lors des Coupes du Monde ou Championnats du Monde. La discussion qui s'en suit amène les conclusions suivantes : il semble indiscutable que la présence d'un kinésithérapeute soit nécessaire. Le coût des frais de voyage et de logement, pour 2 CM et 1 WOC serait de l'ordre de 2000,00 EUR. ; sachant que les prestations de l'homme de l'art seraient effectuées à titre bénévole. La balle est dans le camp des ligues, sachant qu'une volonté budgétaire dans ce sens est indispensable de la part des deux ligues pour que cela aboutisse.

Question de Albert Callens au nom de la VVO : pourquoi la FRSO ne participe-t-elle plus officiellement au match entre les ligues EOC – FRSO – NOLB – VVO – WTB ? La réponse est que le Conseil d'Administration de la ligue du Sud a estimé depuis 2003 que la participation à des matchs inter-ligues devait se résumer à une seule par an. La charge de sélection et administrative est en effet trop importante, sachant qu'il y a moins d'employés à la FRSO et qu'il semble bien difficile de motiver des bénévoles pour cette tâche supplémentaire de gestion de A à Z d'une équipe.

Question de Jos Thys sur l'envoi des informations par le secrétaire général à chacune des ligues. La procédure est simple :

- envoi reçu au secrétariat national par Email : transmis automatiquement aux ligues.
- envoi reçu par poste au secrétariat national : photocopiés et envoyés à chacune des ligues.

Suite à des questions sur l'asbl Co-Sports, il est clairement expliqué que cette asbl est totalement indépendante. Il y a, bien sûr, des affiliés FRSO qui prestent en qualité de bénévoles au sein de Co-Sports.

Ce sujet ne peut donc pas être évoqué dans une assemblée A.B.S.O.-B.V.O.S. et ne fait pas partie de ce procès-verbal. Le rédacteur de ce procès-verbal imagine que la VVO peut sans problèmes présenter directement ses questions à l'asbl Co Sports, présidée par Vincent Sillien.

Question de Roger Aerts sur l'information donnée avant les Assemblées Extraordinaires du 16 décembre 2004. En réponse, le secrétaire explique que les documents nécessaires ont été transmis aux ligues le 25 novembre 2004 (22h08) et que, pour rappel, une explication complète avait été donnée lors de l'assemblée générale annuelle de février 2004 sur les modifications devant intervenir dans le cadre de la simplification juridique souhaitée ainsi que sur la nouvelle loi sur les asbl (voir point 7 du PV du 28/02/2004). Une résolution fut d'ailleurs adoptée à l'unanimité à ce sujet, par l'assemblée générale du 28 février 2004.

Le président de la VVO invite les deux bureaux des ligues à se retrouver dans quelques mois de telle sorte que deux occasions de se réunir existent chaque année. Le président FRSO, Jacques Hofmans, se réjouit de cette proposition et remercie Albert Callens de l'avoir faite et n'exclut pas la présence d'un membre de personnel de chaque ligue.

**10** Désignation des vérificateurs aux comptes.

Il est convenu que chaque ligue donnera le nom d'un vérificateur aux comptes (année 2005), en vue de donner rapport en 2006, lors de l'assemblée générale annuelle.

**11** Divers

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée à 20h45 autour d'un vin d'honneur.

Eric Hully,  
Secrétaire.